

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 405

Artikel: Haute finance sans filet
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Haute finance sans filet

L'affaire n'est pas tirée au clair, loin de là; il faudra certainement attendre que le parfum de scandale soit estompé pour que l'on commence à percevoir les tenants et aboutissants véritables des malversations commises par les directeurs de la filiale du Crédit Suisse à Chiasso. Ci-dessous, quelques points de repères pour comprendre un peu mieux les informations qui pourraient percer peu à peu à travers le monde du silence bancaire. Il n'est pas question d'extrapoler hâtivement à partir de tels faits pour stigmatiser le comportement de la banque dans son ensemble. Mais au moins doit-on espérer que Chiasso soit durablement un signal d'alarme.

1. LES BEAUX DISCOURS

Devant l'assemblée générale des actionnaires, M. F.W. Schultess, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, s'exprimant sur le thème « Les banques suisses et leur avenir », lançait le 29 mars dernier :

(...) « Les banquiers sont conscients des dangers de la situation actuelle. Aussi ont-ils pris toutes les mesures à la fois nécessaires et possibles pour éviter les difficultés et les pertes qu'avait provoquées dans les années trente la trop grande concentration géographique des engagements étrangers. En ce qui concerne notre établissement en tout cas, la répartition des crédits par régions, par branches et par entreprises est aujourd'hui beaucoup plus large qu'il y a un demi-siècle et il en est de même, si je suis bien informé, dans d'autres banques de chez nous et d'ailleurs. Les risques des affaires avec l'étranger devraient être ainsi répartis de manière un peu mieux équilibrée ».

Depuis lors, la « Neue Zürcher Zeitung » a pu demander, s'interrogeant sur la politique d'information du Crédit Suisse, si le pot aux roses n'était pas découvert déjà au moment de l'assemblée des actionnaires et s'il aurait fallu en parler à ce moment-là !

2. SANS PRÉCÉDENT

Les pertes exactes du Crédit Suisse dans l'affaire de Chiasso ne sont pas encore connues avec toute la précision indispensable, malgré les nombreux chiffres articulés ici et là. Tandis que Fides, l'organe de contrôle faisant partie de son groupe, est encore à la tâche pour tenter de délimiter l'étendue exacte des dégâts et le volume exact des actifs qui restent acquis à la banque, le Crédit Suisse s'est déclaré prêt pourtant à respecter les

engagements pris envers tous les créanciers intéressés. Réputation de la troisième banque suisse et de la place financière helvétique oblige ! D'ores et déjà, on peut avancer que les négociations financières seront serrées, tant avec les clients italiens qui n'auraient pas respecté les dispositions en vigueur sur l'importation de devises (argent propre-argent sale ? quelle quantité ?) qu'avec les responsables des sociétés dans lesquelles étaient placés les quelque deux milliards en question.

Sept ans de fermetures de guichets

<i>Etablissements bancaires</i>	<i>Age</i>	<i>Bilans (millions)</i>
1970 Seligmann-Schürch & Co. AG, Bâle, Bank Robinson	—	—
Bank des Kaufmännischen Directoriums, Saint-Gall	135	56,2
Schweizerische Spar- und Kreditbank, Saint-Gall	—	—
Caisse d'Epargne d'Attalens	94	6,9
Bank Brunner & Cie AG, Lucerne	24	13,4
1971 Caisse d'Epargne de Savagnier	102	4,1
Sparkasse Wülflingen, Winterthur	119	14,7
Spar- und Hülfskasse Kerzers	103	18,8
Banca Vallugano SA, Lugano	7	55,6
Zentrum Bank AG, Zürich	11	51,2
1972 Bank Widemann & Co. AG, Zurich	38	65,1
Bank Reiss & Co., Zurich	—	—
Bank Benevent, Zurich	13	1,7
1973 Alpha Bank AG, Lucerne	6	4,3
Gestio AG, Zoug	29	4,8
1974 Caisse de Crédit Mutuel, Begnins	32	—
Atlas Bank AG, Zurich	12	5,1
Profinanz AG, Zurich	16	20,0
Metro Bank AG, Zurich	15	24,1
Banque de crédit international SA, Genève	15	686,0
Cosmos Bank AG, Zurich	15	74,9
1975 Banque de Financement « Finabank » SA, Genève	27	217,6
Bank Robinson AG, Bâle	5	34,6
Biascabank & Trust AG, Biasca	11	10,1
1976 Banque Exel AG, Genève	39	20,4
Bankag, Zurich	44	23,7
1977 Weisscredit SA, Lugano	28	234,8

Il reste que ce couac bancaire est bien le plus important que l'on ait enregistré dans ce monde où la parole donnée et la confiance dans les spécialistes de la chose financière font, paraît-il, la loi. Voyez le tableau récapitulatif publié par la « Weltwoche » (27.4.1977, ci-contre) et qui est l'un des documents intéressants publiés sur ce sujet en Suisse alémanique ces derniers jours ! Il s'agit des banques ayant fermé leurs portes pour des raisons « anormales » depuis 1970. Comparativement, on mesurera mieux la secousse provoquée par le Crédit Suisse : même en les réunissant toutes, elles ne parviendraient pas à égaler la saignée qui menace le Crédit Suisse...

3. LE TESSIN, COFFRE-FORT DE L'ITALIE

Ziegler n'avait pas manqué de le noter : « (...) Capitale économique du canton du Tessin, située à une heure et demie de voiture de Milan, Lugano compte 25 000 habitants et plus de 300 banques, sociétés financières, officines fiduciaires et agences d'investissement ! Paul Hoffmann (reporter au « New York Times », Réd.) indique que dans la période allant de 1964 à 1974, des capitaux de fuite en provenance d'Italie et s'élevant à plus de 15 milliards de dollars ont été déposés à Lugano. Toutes les grandes banques suisses (et beaucoup de banques étrangères) maintiennent à Lugano des succursales dont l'importance paraît sans aucun rapport avec les faibles besoins financiers de la région tessinoise » (« Une Suisse au-dessus de tout soupçon », p. 49).

Et il est vrai que ce scandale du Crédit Suisse laisse une fois de plus planer les doutes les plus sérieux sur la crédibilité du Tessin (le Crédit Suisse y a des succursales à Biasca, Locarno, Ascona, Bellinzona, Ponte Tresa, Coldrerio, Chiasso et Lugano) en tant que place financière. Curieuse région où les intermédiaires les plus compromis continuent à être sollicités pour les missions les plus délicates comme si leur crédit était intact ! Seul l'appétit de profit le plus forcené

peut garantir la survie en toute impunité (ou presque : on murmure que cette affaire a été aussi l'occasion, pour le Crédit Suisse, de lâcher enfin avec éclat un avocat tessinois, « malheureux » dans d'autres faillites moins retentissantes, mais tout aussi troubles) d'un tel milieu.

Faisons le point, avec la « Handelszeitung » (n° 17, 28 avril) des caractéristiques de cette place forte bancaire tessinoise :

— C'est aujourd'hui de la finance que dépend la population du canton, et non du tourisme; sur 25 habitants, on compte un employé de banque; en 1945, on dénombrait 45 banques au Tessin, 171 en 1970 et 254 en 1975...

— Avec un guichet pour 1100 habitants, le Tessin peut se targuer d'avoir la plus haute concentration bancaire de toute la Suisse; d'où certaines répercussions sur le plan de l'emploi : en 1945, quelque 500 personnes travaillaient dans les banques tessinoises; en 1970, 1500 et en 1975, elles étaient plus de 6000 !

— De 1945 à 1970, le montant de l'épargne a augmenté de 223 millions (de 127 à 350 millions) soit de 176 %; en 1973, ce total était de 1,8 milliard et en 1975 de 2,5 milliards de francs; voilà qui dépasse de loin les possibilités des seuls Tessinois ! En fait, on estime qu'avant 1970, 11 700 milliards de lires sont sortis légalement ou illégalement d'Italie; depuis, 14 000 milliards de lires (ou 150 milliards de francs suisses) auraient pris le même chemin. La plus grande partie de ces sommes se serait retrouvée à un moment où à un autre au Tessin...

Ce sont de tels chiffres que doivent remettre en mémoire des scandales tels que celui du Crédit Suisse : l'iceberg n'est pas encore visible dans son entier.

4. PAS DE BOULEVERSEMENT

Plusieurs enquêtes sont actuellement menées de front à Chiasso (et Zurich). Le procureur général du Sottoceneri est bien sûr à l'œuvre. Mais la Banque Nationale et le Département fédéral des

finances se doivent également d'intervenir pour vérifier si les dispositions concernant la protection de la monnaie n'ont pas été transgressées. L'administration fiscale est, elle, à la recherche des fraudes qui pu tenter les principaux protagonistes de ce scandale. Et enfin, la Commission fédérale des banques est également saisie, qui devrait vérifier si les prescriptions de la loi sur les banques ont été suivies.

Le travail de ce dernier organisme est particulièrement crucial dans la mesure où il portera sur les affaires fiduciaires en cause et devra jeter quelque clarté dans le dédale des sociétés impliquées (Texon, l'antenne de Vaduz, en tant que banque, et selon les directives de la loi sur les banques, aurait dû disposer d'un capital propre près de quatre cents fois plus élevé pour prendre les engagements financiers que réclamaient de lui les directeurs de Chiasso !). Il s'agira également de faire toute la lumière sur les relations de la filiale et de la maison-mère : comment de telles malversations ont-elles pu échapper à Zurich alors même que quelque mille clients semblent avoir participé à l'opération ? De quelle façon l'organe interne de surveillance du siège tessinois a-t-il été abusé ? Le danger de telles malversations ne serait-il pas diminué par l'institution d'un « tournus » plus rapide des directeurs de filiales (une pratique courante aux Etats-Unis) ?

Il serait vain d'attendre de ce choc — même s'il a été rude — des répercussions fondamentales dans l'organisation bancaire. Le chef du Département des finances, M. Chevallaz a bien évoqué la possibilité d'un renforcement des mesures de surveillance, voire un accroissement des pouvoirs de la Commission des banques. Mais deux jours après, le président de la Banque nationale, s'exprimant à l'occasion de l'assemblée générale de l'institut d'émission, précisait, lui, qu'il n'était pas nécessaire d'envisager un renforcement de la législation sur les banques, tout juste une amélioration de la qualité du contrôle... Le monde des affaires recommençait de tourner rond.